

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU QUATORZE DECEMBRE DEUX MIL VINGT ET UN

L'AN DEUX MIL VINGT ET UN

Le 14 DECEMBRE à 20h30

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé : Mesdames Monia FAYOLLE, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs :

M. Emeric MOREL donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE
Mme Fanny LEBAYLE donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE
Mme Béatrice BOULANGE donne pouvoir à M. Bernard ROMIER
Mme Christel DECATOIRE donne pouvoir à M. Olivier BAREILLE
Mme Elodie RELING donne pouvoir à M. Jean-Claude CORBIN
Mme Virginie BLAISON donne pouvoir à M. Bernard ROMIER
Mme Eliane BERTIN donne pouvoir à M. Jacques MEILHON

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 22

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 7

CONVOCATION EN DATE DU : 8 décembre 2021

DATE D’AFFICHAGE : 21 décembre 2021

OBJET : Rapport d'activités 2020 du SIPAG

-----n° 2021/085

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-39,

CONSIDERANT le rapport d'activités du Syndicat Intercommunal pour les Personnes AGées de l'année 2020,

OUI l'exposé de Monsieur le Maire et la présentation de Madame Fabienne TOURAINE, Adjointe au Maire en charge des affaires sociales et Vice-Présidente du SIPAG,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2020 du SIPAG.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Bernard ROMIER
Maire de Grezieu-la-Varenne



Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20211214-2021085-DE
Reçu le 21/12/2021



RAPPORT D'ACTIVITÉS

2020

25 N o v e m b r e 2021

SOMMAIRE

○ Mot de la Présidente	page 3
○ Préambule - Contexte de l'année 2020 : « COVID 19 – Une Crise Sanitaire Mondiale »	pages 4 à 5
I. Le Territoire, la Gouvernance et l'Équipe des professionnelles du SIPAG	
I.1 Le Territoire	pages 7 à 9
I.2 La Gouvernance	pages 10 à 15
<u>A. Le Comité Syndical</u>	
<u>B. Le Bureau</u>	
<u>C. Les Commissions</u>	
I.3 L'Équipe des professionnelles du SIPAG	pages 16 à 17
II. 2020 - les compétences du SIPAG : « au profit d'une nécessaire adaptation, au service des séniors »	
II.1 Impact de la crise sur les séniors	page 19
II.2 Enjeux/Besoins sur le territoire du SIPAG	pages 19 à 20
II.3 Adaptation des pratiques	page 20
II. 4 Atteinte des objectifs ?	pages 21 à 22
III. Le Budget	
III. 1 Fonctionnement	pages 24 à 26
<u>A. Recettes de Fonctionnement</u>	
<u>B. Dépenses de Fonctionnement</u>	
III.2 Investissement	pages 26 à 27
<u>A. Recettes d'Investissement</u>	
<u>B. Dépenses d'Investissement</u>	
III.3 Détermination et Affectation des Résultats 2020	page 27
III.4 Analyse et perspectives budgétaires	page 28
IV. La Prévention, le Soutien aux Aidants et l'Accompagnement Psycho-Social	
IV.1 La Prévention	pages 31 à 33
IV.2 Le Soutien aux Aidants	pages 34 à 36
<u>A. Définitions du Répit et Services proposés au sein du SIPAG</u>	
<u>B. Les temps de sensibilisation et de formation</u>	
<u>C. Les temps de Répits</u>	
IV. L'Accompagnement Psycho-Social	pages 37 à 47
V. Les perspectives	page 47

Le Mot de la Présidente

« Avec plus de 13 000 personnes de 60 ans et plus, résidant sur son territoire, le SIPAG est aujourd’hui un partenaire essentiel des communes, des EHPAD, des professionnels de santé et des services de maintien à domicile.

Afin d’être au plus près de nos administrés et de façon à pouvoir mieux répondre à leurs attentes et à leurs besoins, les élus ont souhaité, pour ce nouveau mandat, élargir le maillage avec les différents partenaires, développer le schéma gérontologique avec les professionnels de santé et enfin trouver de nouveaux financements.

Avec un contexte sanitaire très particulier que nous avons connu lors de cette année 2020, le SIPAG souhaite être, plus que jamais, au service des seniors de son territoire, grâce au professionnalisme de son équipe, dans les domaines tels que la santé, l’accompagnement social, l’adaptation du logement, le soutien aux aidants ».

Béatrice DUMORTIER

Préambule - Contexte de l'année 2020 : « COVID 19 – Une Crise Sanitaire Mondiale »

Le Directeur Général¹ de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), dans son discours du 26 Mars 2020 a qualifié la crise sanitaire liée au COVID 19 comme suit :

« Nous nous rassemblons pour affronter la crise sanitaire qui marquera notre époque. Nous sommes en guerre contre un virus qui menace de nous déchirer, si nous nous laissons faire.

Il a salué l'initiative du G20 visant à trouver des solutions communes et à travailler main dans la main (...) « **Luttez, unissez-vous, soyez des catalyseurs** » (...) En deuxième lieu, il les a encouragés à s'unir, en insistant sur le fait qu'aucun pays ne peut mener cette bataille seul et en appelant tous les pays à s'appuyer sur la solidarité qui est déjà née de la crise ».

Cet appel à l'union répercuté à l'échelle nationale puis à l'échelle locale du SIPAG a donné lieu à la mise en œuvre d'une solidarité active entre tous les citoyens, entre les professionnels et les administrés, entre les habitants de notre territoire.

Cette situation sans précédent, en France au 21^{ème} siècle, a obligé chacun à réinventer son mode de vie et en ce qui concerne l'activité du SIPAG à repenser la mise en œuvre de ses missions au service des séniors, à penser autrement le lien avec ces derniers, des accompagnements psycho-sociaux, jusqu'aux activités de groupe.

Et comment faire autrement puisque la pandémie de COVID s'est caractérisée en 2020 par :

- Plus de 1,8 million de décès dans le monde, dus au COVID, au 31/12/2020
- 668 800 décès en France, au 31/12/2020 soit plus de 55 000 décès qu'en 2019
- Plus 52 100 décès de personnes, de + de 70 ans, qu'en 2019
- Plus de 38% d'excédent de décès en Rhône-Alpes Auvergne soit le plus important de France, à l'automne 2020

Le public cible du SIPAG : les personnes de plus de 60 ans, ont malheureusement aussi été les plus vulnérables face à ce virus. De fait, le sens de l'action du syndicat a été décuplé.

Il s'est agit après une phase générale de sidération, pour les délégués du SIPAG et les professionnels, de proposer aux séniors un maintien du lien au travers des modes de contacts différents, pour minimiser le plus possible l'accroissement de l'isolement.

¹ Sources : *site Internet de l'OMS - D' Tedros Adhanom Ghebreyesus - Discours aux dirigeants du G 20 du 20/03/2020*

Pour rappel, dans l'objectif de protéger les populations et de limiter le nombre d'hospitalisation dans les services de réanimation, le gouvernement a décidé de 2 périodes de confinement. Le confinement s'est caractérisé par le fait de devoir rester à son domicile sauf pour certaines activités dites « de premières nécessités » telles que se rendre au travail lorsqu'il n'était pas possible ou souhaitable en télétravail, les achats alimentaires, se rendre dans une administration pour des démarches soumises à la présence de l'administré (déclarations de naissance, décès...), les consultations/interventions médicales, les sorties pour pratiquer une activité physique, etc.

Ces déplacements étaient alors soumis à la détention d'une autorisation dûment remplie et susceptible d'être contrôlée par les forces de l'ordre et, selon les périodes, limités à l'intérieur d'un périmètre kilométrique précis autour du domicile.

Des jauges ont été appliquées pour autoriser un nombre limité de personnes à se trouver réunies dans un espace.

Un ensemble de geste barrières étaient obligatoires tels que le port du masque et le respect de la distanciation physique.

- 1er Confinement du 17 Mars au 03 Mai 2020
- 2^{ème} Confinement du 30 Octobre au 15 Décembre 2020

Nous vous proposons à présent de faire un état des lieux du fonctionnement du SIPAG au cours de cette année « hors normes » qui ne permet pas de comparaisons significatives avec les années précédentes de l'activité tant la crise sanitaire a impacté le quotidien des seniors et par voie de conséquence les pratiques du syndicat.

Elle aura permis cependant, comme vous le lirez, de capitaliser l'expérience de cette adaptation des pratiques professionnelles et de penser une prévention plus précoce pour les années à venir.

I. Le Territoire, la Gouvernance et l'Équipe des professionnelles du SIPAG

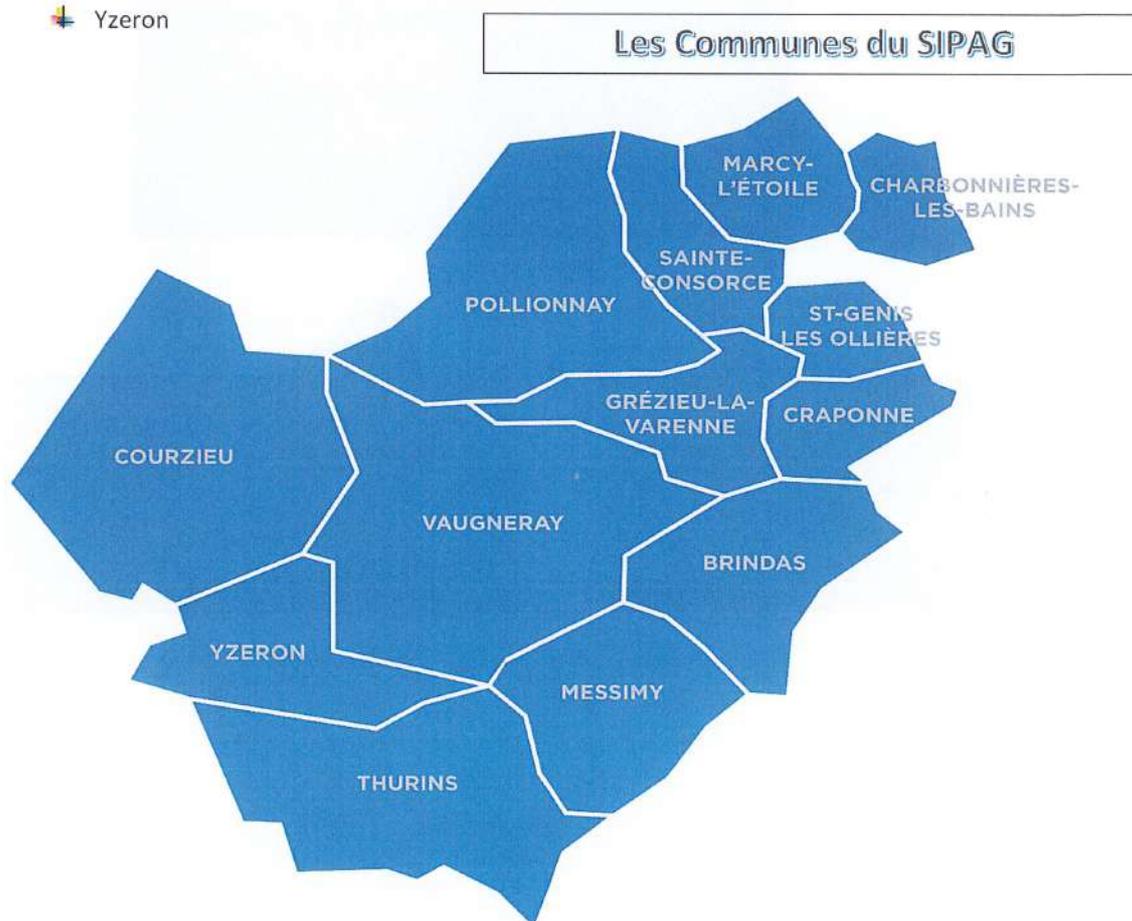
I. Le Territoire, la Gouvernance et l'Équipe des professionnelles du SIPAG

I.1 Le Territoire

Le Syndicat Intercommunal pour les Personnes AGées (SIPAG) a été constitué le 22 avril 1967. Il fût créé originellement afin de porter administrativement la création d'un 1^{er} EHPAD sur l'Ouest lyonnais : Jean Villard. Au fil des décennies, son activité n'a cessé d'évoluer afin de répondre aux changements des besoins des séniors, de ses modifications territoriales, de la réglementation et des lois en faveur du « Grand Age ».

En 2020, le SIPAG regroupe treize (13) communes de l'Ouest lyonnais :

-  Brindas
-  Charbonnières-Les-Bains
-  Courzieu
-  Craponne
-  Grézieu-La-Varenne
-  Marcy L'Étoile
-  Messimy
-  Pollionnay
-  Saint Genis-Les-Ollières
-  Sainte Consorce
-  Thurins
-  Vaugneray
-  Yzeron

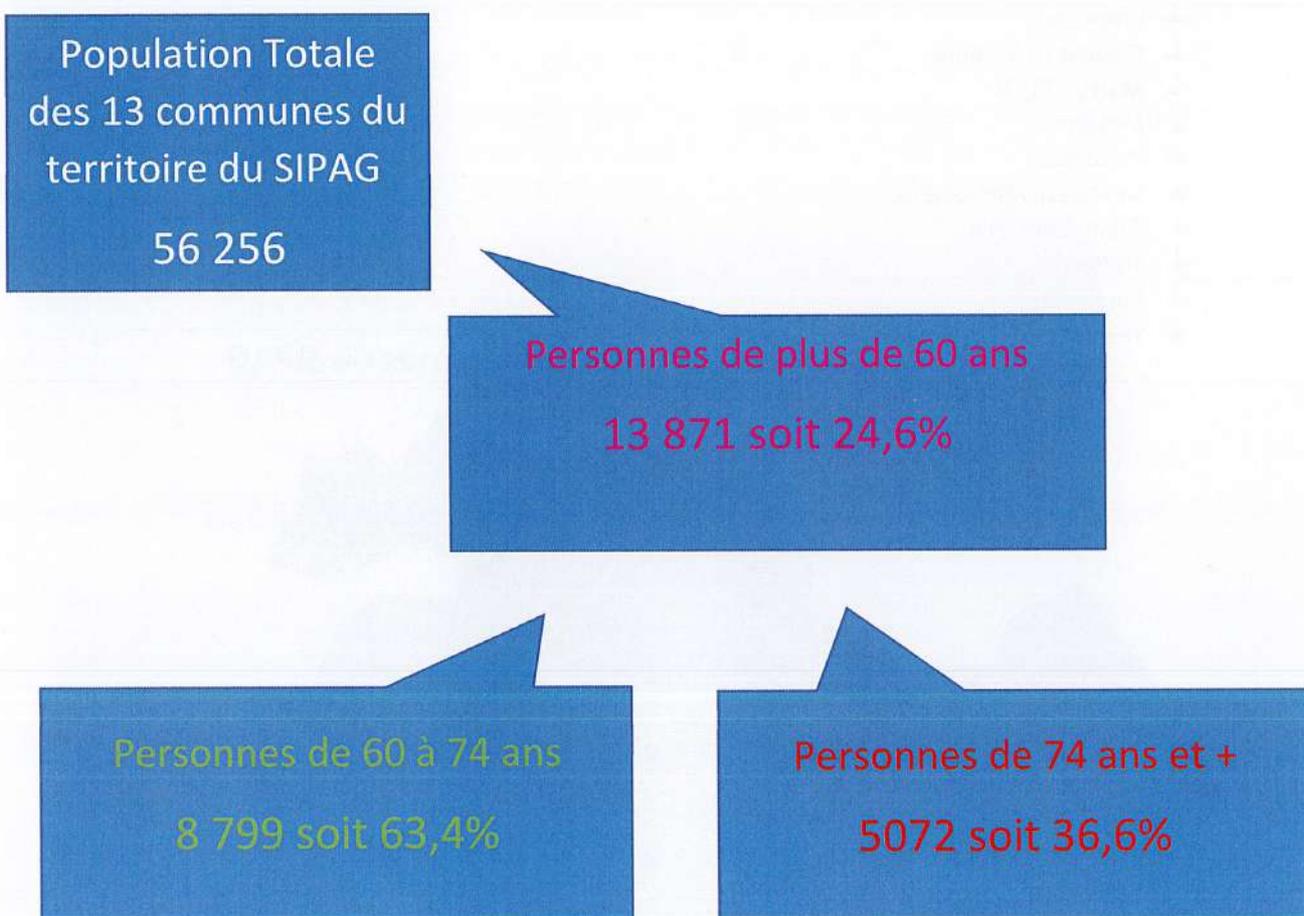


Les statuts du syndicat ont été modifiés pour la dernière fois en date du 29/09/2014.

Il est inscrit en son « Article 2 - Objet » que « l'objet du syndicat est de promouvoir la qualité de vie des personnes âgées de plus de 60 ans et de leurs familles, pour tous les aspects de la vie quotidienne (loisirs, services, logements, déplacements, santé, culture, sociabilité, etc.).

Le Syndicat développe et organise ses missions, en lien avec les actions sociales et médico-sociales des communes, dans le cadre de l'action gérontologique départementale et de l'action médico-sociale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Rhône-Alpes, ainsi qu'avec les autres partenaires œuvrant pour les personnes âgées du territoire ».

Lorsque nous évoquons, en 2020, les personnes de plus de 60 ans du territoire du SIPAG, en voici les caractéristiques :



Répartition par communes de la population âgée de plus de 60 ans							
POPULATION (INSEE 2018)	Population totale	60 ans et +	%	60-74 ans	%	75 ans et +	%
Brindas	6 315	1 376	22%	996	16%	380	6%
Charbonnières-les-bains	5 119	1 558	30.5%	940	18%	618	12%
Courzieu	1 142	316	28%	211	18.5%	105	9%
Craponne	11 125	2 864	25.5%	1 722	15.5%	1 142	10%
Grézieu la Varenne	5 838	1 489	25.5%	904	15.5%	585	10%
Marcy l'Etoile	3 603	913	25%	603	17%	310	9%
Messimy	3 392	742	22%	509	15%	233	7%
Pollionnay	2 761	709	28%	354	13%	355	13%
St Genis les Ollières	5 036	1 237	24.5%	883	17.5%	354	7%
Sainte Consorce	1 956	450	23%	305	16%	145	7%
Thurins	3 068	620	20%	402	13%	218	7%
Vaugneray	5 896	1 398	24%	812	14%	586	10%
Yzeron	1 005	199	20%	158	16%	41	4%
TOTAL	56 256	13 871	24.6%	8 799	16%	5 072	9%

I.2 La Gouvernance

Le SIPAG est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à forme syndicale de type Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU).

A. Le Comité Syndical

Le syndicat est administré par un Comité Syndical (CS) composé comme suit :

- 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour les communes dont la population totale est inférieure ou égale à 7500 habitants : Brindas, Charbonnières-les-Bains, Courzieu, Grézieu-la-Varenne, Marcy-L'étoile, Messimy, Pollionnay, Saint-Genis-les-Ollières, Sainte-Consorte, Thurins, Vaugneray, Yzeron.

- 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour les communes dont la population totale est supérieure à 7500 habitants : Craponne.

L'année 2020 aura été également celle des élections municipales et donc de la nomination des nouveaux délégués du SIPAG.

Le nouveau CS a été installé lors de la séance du 23 juillet 2020 (cf. Délibération 12 2020).

Il convient, par conséquent, de distinguer 2 périodes :

- Période 1 – Du 01 janvier au 22 juillet 2020

- Période 2 – Du 23 juillet au 31 décembre 2020

Béatrice DUMORTIER, adjointe à la commune de Vaugneray, a été élue Présidente du SIPAG (cf. Délibération 13 2020) et succède ainsi Laetitia JOUSSE qui demeure déléguée titulaire pour la commune de Pollionnay.

L'année 2020 aura vu s'achever le mandat 2014/2020 et débiter le mandat 2020/2026 comme suit :

Composition du Comité Syndical 2020

Période 1
du 01/01/2020
au 22/07/2020

Période 2
du 23/07/2020
au 31/12/2020

Laetitia JOUSSE

Présidente

Béatrice DUMORTIER

Lina MORAZZINI

**Vice-Présidente
Commission Finances**

Lina MORAZZINI

**Vice-Présidente
Commission Actions collectives**

Evelyne MORILLON

**Vice-Présidente
Commission
Schéma gérontologique &RH**

Fabienne TOURAINE

Délégués TITULAIRES

Délégués TITULAIRES

Bernard BALESTIE

BRINDAS

Bernard BALESTIE

Lina MORAZZINI

CHARBO. LES BAINS

Lina MORAZZINI

Vinciane THUMEREL

COURZIEU

Dominique LEFLON

Evelyne MORILLON

CRAPONNE

Evelyne MORILLON

Robert JUTTET

Ginette GARNIER

GRÉZIEU LA VARENNE

Fabienne TOURAINE

Françoise D-GUTIERREZ

MARCY L'ETOILE

Françoise D-GUTIERREZ

Pascale GUERIN

MESSIMY

Pascale GUERIN

Laetitia JOUSSE

POLLIONNAY

Laetitia JOUSSE

Lorette DENEULIN VILLE

ST GENIS LES OLLIERES

Solange PAOLI

Elisabeth DURAND

SAINTE CONSORCE

Laurence PAGNON

Claire DORBEC

THURINS

Claire DORBEC

Danielle CHARVOLIN

VAUGNERAY

Béatrice DUMORTIER

Monique BERTHOUD

YZERON

Chantal RECOLLON

Composition du Comité Syndical 2020

Période 1
du 01/01/2020
au 22/07/2020

Période 2
du 23/07/2020
au 31/12/2020

Laetitia JOUSSE

Présidente

Béatrice DUMORTIER

Lina MORAZZINI

**Vice-Présidente
Commission Finances**

Lina MORAZZINI

**Vice-Présidente
Commission Actions collectives**

Evelyne MORILLON

**Vice-Présidente
Commission
Schéma gérontologique &RH**

Fabienne TOURAINE

Délégués SUPPLEANTS

Délégués SUPPLEANTS

Gérard BICHONNIER

BRINDAS

Danielle GEREZ

Catherine GOYON

CHARBO. LES BAINS

Catherine GOYON

Bénédicte BORIE

COURZIEU

Magali ER RAFIQI

Christophe RUAT

Marie CHAPON

Michèle PONCHON

CRAPONNE

Natacha PERRIN

Sophie MONTAGNIER

GRÉZIEU LA VARENNE

Jean-Marc CHAPPAZ

Catherine LOISON

MARCY L'ETOILE

Christine GIRIN

Marie-Claude DELOUERE

MESSIMY

Michel GAUJAC

Jean-Pierre MARQUIER

POLLIONNAY

Aurélie GUTIERREZ

Sylviane TALARMIN

ST GENIS LES OLLIERES

Céline CUCUMEL

Marie-Rose GONIN

SAINTE CONSORCE

Odile BELIER COLLONGE

Monique BLANC

THURINS

Marion TISSOT

Marianne DE JERPHANION

VAUGNERAY

Chantal ROCHE

YZERON

Frédérique BARNOUD

B. Le Bureau

Le Bureau est l'instance à laquelle sont soumises les propositions des commissions. Les membres de ce dernier valide, modifie ou invalide les propositions afin de les soumettre au Comité Syndical. Il demande également aux commissions de travailler sur des sujets.

Composition du Bureau :

BUREAU 2020	
Béatrice DUMORTIER	Présidente – commune de Vaugneray
Bernard BALESTIE	Délégué titulaire – commune de Brindas
Aurélié GUTIERREZ	Déléguée suppléante – commune de Pollionnay
Robert JUTTET	Délégué titulaire – commune de Craponne
Lina MORAZZINI	Vice-présidente- commune de Charbonnières-Les-Bains
Evelyne MORILLON	Vice-présidente – commune de Craponne
Laurence PAGNON	Délégué titulaire – commune de Sainte Consorce
Fabienne TOURAINE	Vice-présidente- commune de Grézieu-La-Varenne

C. Les Commissions

Comme le prévoit le règlement intérieur du SIPAG, voici les missions dévolues à chaque commission que le Comité Syndical est libre de créer afin d'étudier les questions qui lui sont soumises² :

La commission Finances

- ✓ Élaboration du débat d'orientation budgétaire,
- ✓ Élaboration du budget,
- ✓ Étude des demandes de subvention,
- ✓ Étude des marchés publics,
- ✓ Suivi des contrats de maintenance

² Source : *Articles L2121-22 et L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)*

La commission Actions Collectives

- ✓ Organisation des actions collectives : ateliers, conférences, formations, SNPA, Olympiades
- ✓ Définition de la répartition des actions à conduire avec chaque commune membre

Une nouvelle commission Schéma Gérontologique, Partenariat et RH a été créée lors de la mise en place du comité du 23/07/2020.

La volonté des délégués lors de l'installation du nouveau CS en juillet 2020 a été d'organiser formellement 3 domaines au sein de cette nouvelle Commission « Schéma Gérontologique, Partenariat et Ressources Humaines ».

Le schéma gérontologique constitue l'outil de la politique en faveur des personnes âgées. Il apprécie la nature, le niveau et l'évolution des besoins sociaux et médicaux-sociaux et, en fonction de l'existant, il détermine les perspectives et les objectifs d'évolution de l'offre départementale.

Le Partenariat constitue tous les niveaux de collaboration entre le SIPAG et les administrations, structures, les dispositifs, les sociétés, les associations... autour du financement, de l'organisation, de la mise en œuvre et du développement de l'accompagnement en faveur des seniors.

La fonction Ressources Humaines (RH) a pour mission de faire en sorte que l'organisation dispose du personnel nécessaire à son fonctionnement et que ce personnel fasse de son mieux pour améliorer la performance de l'organisation, tout en s'épanouissant.

Les RH précisées en 4 points et sous couvert du respect de la réglementation en vigueur dans la Fonction Publique Territoriale :

- ✓ Recrutement
- ✓ Rémunération
- ✓ Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences
- ✓ Amélioration des conditions de travail

Cette commission a donc été créée lors du CS du 23 juillet 2020 et a vu être nommée à la Vice-Présidence Mme Fabienne Touraine, par ailleurs déléguée titulaire de la commune de Grézieu la Varenne.

Les missions de la commission Schéma Gérontologique, Partenariat et Ressources Humaines sont donc les suivantes :

La Commission Schéma Gérontologique, Partenariat et Ressources Humaines

- ✓ Définition, suivi, mise en œuvre du schéma gérontologique
- ✓ Relation avec les partenaires
- ✓ Définition, mise en œuvre de la politique ressources humaines

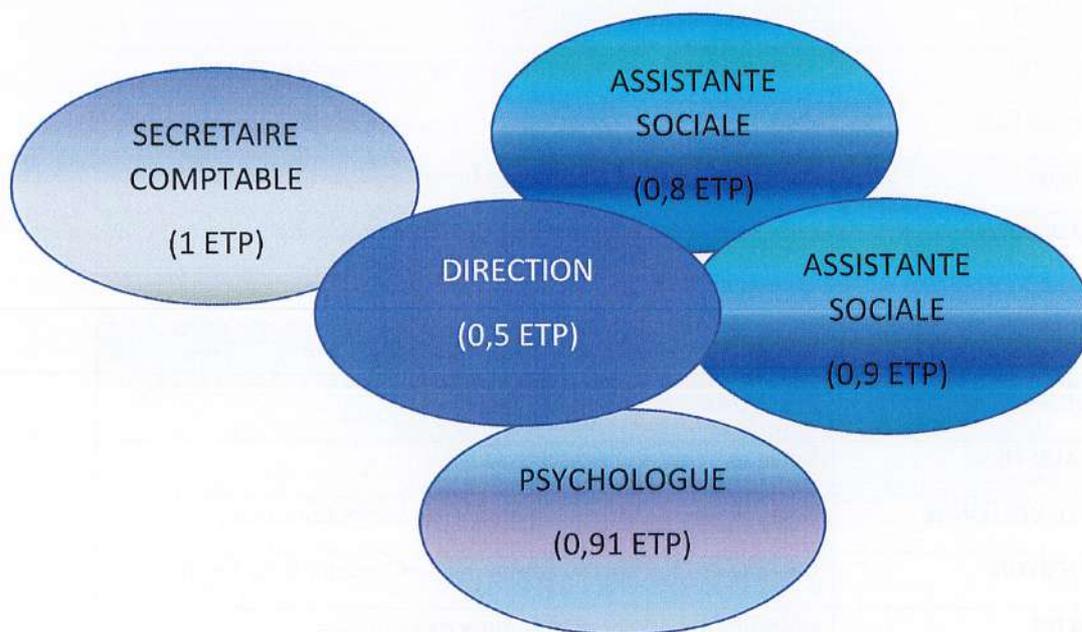
La composition des Commissions :

COMMISSION FINANCES 2020	
Béatrice DUMORTIER	Présidente – commune de Vaugneray
Pascale GUERIN	Déléguée – commune de Messimy
Lina MORAZZINI	Vice-présidente – commune de Charbonnières-Les-Bains
Evelyne MORILLON	Vice-présidente – commune de Craponne
Solange PAOLI	Déléguée – commune de Saint Genis-Les-Ollières
Fabienne TOURAINE	Vice-Présidente commune de Grézieu-La-Varenne

COMMISSION ACTIONS COLLECTIVES 2020	
Béatrice DUMORTIER	Présidente – commune de Vaugneray
Bernard BALESTIE	Délégué – commune de Brindas
Odile BELIER COLLONGE	Déléguée suppléante – commune de Sainte Consorce
Catherine GOYON	Déléguée suppléante – commune de Charbonnières-Les-Bains
Robert JUTTET	Délégué suppléant – commune de Craponne
Lina MORAZZINI	Vice-présidente – commune de Charbonnières-Les-Bains
Evelyne MORILLON	Vice-présidente – commune de Craponne
Chantal ROCHE	Déléguée suppléante – commune de Vaugneray

COMMISSION SCHEMA GERONTOLOGIQUE, PARTENARIAT ET RESSOURCES HUMAINES 2020	
Béatrice DUMORTIER	Présidente – commune de Vaugneray
Jean-Marc CHAPPAZ	Délégué suppléant – commune de Grézieu-La-Varenne
Danielle GEREZ	Délégué suppléant – commune de Brindas
Catherine GOYON	Délégué suppléant – commune de Charbonnières-Les-Bains
Robert JUTTET	Délégué titulaire – commune de Craponne
Evelyne MORILLON	Vice-présidente – commune de Craponne
Laurence PAGNON	Délégué titulaire – commune de Sainte Consorce
Solange PAOLI	Délégué titulaire – commune de St Genis les Ollières
Fabienne TOURAINE	Vice-présidente- commune de Grézieu-La-Varenne

I.3 L'Équipe des professionnelles du SIPAG



- Directrice par intérim du 01/01/2020 au 31/01/2020 : **Isabelle GRIMONET**
- Secrétaire comptable titulaire de la Fonction Publique Territoriale du 01/01/2020 au 31/12/2020 : **Véronique MONNIER** (en poste depuis 1994)
- Assistantes sociales remplaçantes (Titulaire en congé parental : Maëlle DELETRAZ) :
 - **Marie ROIZANT** du 01/01/2020 au 09/02/2020
 - **Céline MOIROUD** du 01/03/2020 au 30/04/2020
 - **Mylène ROLLIN** du 01/06/2020 au 30/06/2020 puis du 10/07/2020 au 30/09/2020
- Assistante sociale titulaire de la Fonction Publique Territoriale du 01/10/2020 au 31/12/2020 : **Maëlle DELETRAZ** (en poste depuis 2011)
- Assistante sociale contractuelle du 01/01/2020 au 31/12/2020 : **Céline DESROCHES** (en poste depuis 2016)
- Psychologue contractuelle du 01/01/2020 au 31/12/2020 : **Mélanie POTHIER** (depuis 2014)

Il est à noter que l'année 2020 a vu d'une part le poste de direction stabilisé par l'intérim effectué par Mme Grimonet à mi-temps et d'autre part le poste d'assistante sociale titulaire morcelé par l'occupation de 4 assistantes sociales différentes.

Ce dernier point vient expliquer que les statistiques sur ce poste sont partielles.

Cette succession de différentes professionnelles vient par ailleurs mettre en exergue l'irrégularité et le fractionnement tant de l'accompagnement social que du travail en équipe.

Ces nombreux changements ont contraint les 4 autres professionnelles à délivrer une formation « de terrain » (sauf retour titulaire) et d'assurer le suivi des situations sur ce poste, à 3 reprises au cours de l'année.

II. 2020 - les compétences du SIPAG : « Au profit d'une nécessaire adaptation, au service des séniors »

II. 2020 - les compétences du SIPAG : « au profit d'une nécessaire adaptation, au service des séniors »

Si la décennie précédente a vu l'activité du SIPAG varier au gré de l'évolution démographique et des politiques en matière gérontologique, 2020 marque une réelle rupture dans son activité.

Le contexte de crise sanitaire, développé en préambule du présent rapport, a fragilisé plus que jamais les séniors tant sur le plan physique que psychique et a obligé le syndicat à réinventer ses pratiques.

II. 1 Impact de la crise sur les séniors

Les personnes dites âgées ont été les plus fortement impactées de par leur surreprésentation dans le nombre d'hospitalisations en réanimation et le nombre de décès.

Elles ont été plus fortement incitées, par les autorités, à respecter les périodes de confinement, voire à poursuivre des consignes sanitaires plus strictes que la population générale, au-delà de ses périodes.

Ces facteurs cumulés ont fragilisé un grand nombre de séniors qui ont vu leurs habitudes sociales disparaître et une forme d'isolement apparaître ou leur isolement préexistant s'accroître.

Les adaptations du cadre règlementaires ont été progressives au fil des mois et dans cette attente de nombreux séniors se sont retrouvés seuls à domicile sans aide d'un tiers pour les actes essentiels de la vie mais également pour permettre à minima le maintien d'un lien social.

Cette situation a accru le sentiment de peur de l'avenir chez les séniors jusqu'à l'incertitude quant à leur propre vie.

Les angoisses générées par l'absence de perspectives et la rupture sociale ont accru la vulnérabilité des plus âgés.

II. 2 Enjeux/Besoins sur le territoire du SIPAG

L'accroissement de la vulnérabilité du public visé par l'action du syndicat a fait émergé des enjeux différents ou plus marqués.

En effet, les séniors qui bénéficiaient de l'aide de leurs proches aidants à domicile en ont été privés pendant une période ou de manière définitive. De même, les services professionnels d'aide à domicile ont vu une partie de leurs personnels dans l'incapacité de poursuivre leurs missions, eux-mêmes impactés par la pandémie.

Le 1^{er} enjeu identifié par le SIPAG a été de maintenir une fréquence et/ou une qualité des accompagnements à domicile.

En outre, les activités collectives du SIPAG (ateliers de prévention et soutien aux aidants par le biais des ateliers et des temps de répit) ayant été suspendues sur décisions des autorités (Ministère des Solidarités et de la Santé, Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie – CNSA, ARS, etc.), les professionnelles ont identifié comme 2^{ème} enjeu la nécessité de faire vivre le collectif sans interaction physique.

Enfin, la dégradation de la santé et l'accroissement de la perte d'autonomie découlant des problématiques précitées : rupture sociale, fin des relations au travers du collectif, arrêt des accompagnements et aides à domicile, les professionnelles ont dû garantir aux séniors une écoute individuelle permettant de limiter les impacts négatifs sur le psychisme. Le renfort de la veille psycho-sociale a été le 3^{ème} enjeu relevé.

II. 3 Adaptation des pratiques

Les assistantes sociales, la psychologue et la secrétaire ont, dès lors, mis en corrélation leurs compétences avec les nouveaux besoins liés à la crise pour définir et mettre en œuvre de nouvelles pratiques professionnelles.

Elles ont, par conséquent, élaboré un listing des séniors accompagnés au SIPAG et ont déterminé un roulement pour effectuer une veille téléphonique constante tant sur leur secteur que sur celui de leur collègue, assistante sociale, en congé parental dont le remplacement n'a pas été assuré au cours du 1^{er} confinement.

Cette veille consistait à appeler les séniors afin de s'assurer de leur bien-être par un échange de qualité permettant aux professionnelles de détecter les situations de grande vulnérabilité, d'accroissement des fragilités et de danger potentiel.

L'ensemble des entretiens physiques au siège, en visite à domicile, en permanence dans les communes ont été remplacés par des entretiens téléphoniques et/ou des échanges par mails.

Ce changement a impacté significativement les statistiques annuelles répertoriées dans le logiciel professionnel apparaissant dans ce document.

A partir de ces diagnostics téléphoniques, les assistantes sociales et la psychologue étaient à même de rechercher les ressources pour répondre aux besoins des personnes en partenariat avec les professionnels médico-sociaux du secteur (Etablissements, MDM – MDR, ...), les communes/CCAS, les associations/bénévoles, etc.

Le Comité Syndical a, dans un 2^{ème} temps, pu proposer une adaptation des activités collectives, en accord avec les prestataires réalisant l'animation « habituelle » de ces actions.

Des ateliers de prévention ont donc été proposés par vidéo sur différentes plateformes pour les séniors connectés (Gym Séniors et Qi-Gong).

Des ateliers de répit pour les aidants ont été proposés par fichier audio (Méditation).

L'atelier Remue-Méninges, animé par la psychologue du SIPAG, a été réalisé au travers de fiches d'exercices envoyées par mailing ou par courrier afin de favoriser l'inclusion numérique.

Enfin, les professionnelles ont développé leurs échanges hebdomadaires avec les partenaires afin d'assurer un accompagnement psycho-social concret et adapté à chaque situation. Ces contacts démultipliés s'intègrent, comme précédemment expliqué, au volume très important des appels téléphoniques dans les statistiques.

II. 4 Atteinte des objectifs ?

Les participants ont fait part de leur intérêt d'avoir maintenu le lien (en référence au contexte sanitaire en 2020) soit par la reprise des ateliers entre 2 périodes de confinement soit par la proposition de cours "en visio" permettant les interactions visuelles et audio.

L'amélioration des conditions de santé physiques ou le maintien de l'état de santé par les ateliers ont permis aux participants de faire le constat d'un mieux-être à domicile, de la capacité d'autonomie permise par ce facteur santé.

Les participants ont globalement été satisfaits des activités, ils font savoir que tant les ateliers en présentiel que le maintien des ateliers à distance (pendant les périodes de confinement) ont permis de poursuivre une activité physique, de coordination motrice mais aussi de mémoire dans une ambiance conviviale.

Plusieurs bénéficiaires des ateliers de prévention font part de la plus-value sur leur moral grâce à l'activité support mais surtout grâce à la pratique en groupe ("bonne humeur, convivialité, bonne ambiance" sont les termes employés).

La compétence technique des intervenants est également appréciée ainsi que leur capacité à s'adapter aux différences de niveaux/besoins individuels.

Il apparaît cependant que les seniors manifestent tous le souhait de reprendre les ateliers en présentiel.

En outre, au travers des différentes actions dédiées aux aidants, le SIPAG a répondu de manière satisfaisante aux objectifs initiaux.

En effet, la sophrologie a eu lieu à raison de 10 séances en présentiel ainsi que l'envoi de 2 séances audios avec un bénéfice pour les participants en termes de réduction du stress et de lâcher-prise (récupération d'un état de bien-être) face à la crise sanitaire grâce aux acquis de cette activité.

Les ateliers de socio-esthétique ont été démultipliés en réponse d'une part aux besoins mais aussi aux recommandations sanitaires (réduction du nombre de participants en collectifs) et ont eu lieu en juillet et en août en plus du calendrier annuel.

De même que la sophrologie, ces ateliers ont permis aux aidants de reconnaître leurs besoins, de diminuer leur stress et de se ressourcer pendant la crise sanitaire qui a accru leur isolement auprès du proche aidé.

La gym douce a permis aux aidants de prendre soin d'eux, de favoriser les liens sociaux entre pairs. Le mieux-être a entraîné une plus grande capacité à accompagner les aidés et par conséquent à favoriser le maintien à domicile de ces derniers, le cas échéant.

La quasi-totalité des séances de méditation comme la danse ont pu avoir lieu en proposant, lorsque le présentiel n'était pas possible, des séances audios. Cela a contribué à réduire les risques de dégradation des situations chez les aidants.

Certains d'entre eux ont fait part de la difficulté d'accéder au numérique ou de la moindre efficacité de l'activité induite par le distanciel.

Les participants aux ateliers et les personnes ayant bénéficié de l'accompagnement psychosocial font part globalement d'un bon niveau de satisfaction eu égard à l'année 2020 qui a été très difficile à vivre, du fait de la crise sanitaire.

Ils ont fait part de leur reconnaissance quant aux liens à distance qui ont été maintenus ainsi que le soutien moral que cela leur a procuré pour se sentir moins isolés.

Enfin, les aidants expriment, en particulier, les bienfaits des échanges qu'ils ont pu avoir entre pairs grâce aux ateliers. Le partage d'expérience d'une part et le temps de répit que cela leur apporte (prendre soin de soi au travers d'activités dédiées tant à l'expression corporelle qu'à l'entretien des fonctions cognitives) leur permettant de se ressourcer.

Les objectifs de l'année 2020 en matière d'adaptation de son activité au regard du contexte sanitaire sont donc atteints.

III. Le Budget

III. Le Budget

III. 1 Fonctionnement

A. Dépenses de Fonctionnement

Titre	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Variation en € CA 2019 et 2020
11	Charges à caract. général	109 634.20	91 962.54	- 17 671.66
12	Charges de personnel	187 698.69	173 938.53	- 13 760.16
65	Autres charges gest. cour.	16 254.27	19 364.99	+ 3 110.72
66	Charges financières	5 180.4 8	4 058.05	- 1 122.43
67	Charges exceptionnelles	0	0	0
042	Opérations d'ordre entre sections (dotat. amortis.)	16 452.96	17 377.91	+ 924.95
Total dépenses fonctionnement		335 220.60	306 702.02	- 28 518.58

- Les charges à caractère général (Chapitre 11) représentent 91 962.54 € des dépenses de fonctionnement de cet exercice comptable, en diminution de 17 671.665 € par rapport à l'exercice budgétaire 2019
- Les charges de personnel (Chapitre 12) représentent 173 938.53 € des dépenses de fonctionnement de cet exercice comptable, en diminution de 13 760.16 € par rapport à l'exercice budgétaire 2019

L'exercice budgétaire 2020 affiche un résultat de dépenses de fonctionnement de 306 702.02 €, soit **une diminution de 28 518.58 €** par rapport à l'exercice budgétaire 2019. Cela s'explique par la diminution de l'activité globale du syndicat au cours des périodes de confinement (dépenses de matériels, etc.) ainsi que par certaines périodes sans professionnelle au poste d'assistante sociale ou d'assistantes sociales en début de carrière, contractuelles dont la rémunération était moins élevée que celle de la titulaire.

B. Recettes de Fonctionnement

Titre	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Variation en € CA 2019 et 2020
013	Atténuations des charges	26 215.83	24 383.16	- 1 832.67
70	Autres charges gest. cour.	21 558	20 579	- 979.00
73	Impôts et taxes	277 107.51	281 035.11	+ 3 927.60
74	Dotations et participations	104 470.94	79 762.18	- 24 708.76
75	Autres produits	1.87	1.19	- 0.68
77	Produits exceptionnels	93.71	0	- 93.71
Total recettes fonctionnement		429 447.86	405 760.64	- 23 687.22

- Les contributions des 13 communes membres du SIPAG (chapitre 73) représentent 281 035.11 € des recettes de cet exercice comptable, soit une augmentation de + 3 927.60 € par rapport à l'exercice budgétaire 2019
- Les subventions perçues par le SIPAG (chapitre 74) représentent 79 762.18 € des recettes de cet exercice comptable, soit une diminution de 24 708.76 € par rapport à l'exercice budgétaire 2019.

Les subventions versées en 2020 sont les suivantes :

- 36 296 € Conférence des financeurs Département (prévention)
 - 40 000 € Conférence des financeurs Métropole (prévention)
 - 999.80 € APICIL (Journée Nationale des Aidants)
 - 1407.98 € Association Française des Aidants (formation des aidants)
 - 756 € MSA (ateliers de répit de Sophrologie) et 302.40 € (solde de subvention de 2019)
- Les inscriptions aux ateliers de prévention ainsi qu'aux animations de la semaine nationale des retraités (chapitre 70) représentent 20 579 € des recettes de cet exercice comptable, soit une diminution de – 979 € par rapport à l'exercice budgétaire 2019.

L'exercice budgétaire 2020 affiche un résultat de recettes de fonctionnement de 405 760.64 €, soit **une diminution de 23 687.22 €** par rapport à l'exercice budgétaire 2019.

Cette diminution s'explique par l'annulation de la Semaine Bleue notamment ainsi qu'une diminution des subventions obtenues. Toutefois, cet écart reste maîtrisé au regard de la crise sanitaire qui aurait pu davantage impacter les recettes du syndicat.

Il est important de souligner la prise en compte du contexte sanitaire et de son impact sur la réalisation des activités du SIPAG. En effet, le CS a décidé de maintenir le montant de la contribution directe des communes par habitant en 2020 pour 2021 **soit 4.97 €**.

C. Résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement est excédentaire et s'élève à **99 058,62 €**

Évolution du résultat sur 3 années	2018	2019	2020
MONTANT	+ 55 748.42	+ 94 227.26	+ 99 058.62

III. 2 Investissement

A. Dépenses d'Investissement

Titre	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Variation en € CA 2019 et 2020
16	Emprunts et dettes	23 050.25	24 164.63	+ 1 114.38
20	Immobilisations incorpor.	3 682.80	655.20	- 3 027.60
204	Subven. équi versées	-	-	-
21	Immobi.mat. Bureau	404.16	6 909.70	+ 6 505.54
23	Immobi. Constructions	2320.00	64 898.12	+ 62 578.12
27	Autres immob. Financières			0
40	Opér. Ordre entre sections			0
Total dépenses investissement		29 457.21	96 627.65	+ 67 170.44

- Le paiement des échéances d'emprunt 2020 (chapitre 16) représente 24 164.63 € des dépenses d'investissement, soit + 1 114.38 € de l'exercice 2019
- L'acquisition de logiciels informatiques (chapitre 20) représente 655.20 € des dépenses d'investissement, soit - 3 027.60 € de l'exercice 2019
- L'achat de matériel de bureau et d'informatique (chapitre 21) représente 6 909.70 € des dépenses d'investissement, soit + 6 505.54 € de l'exercice 2019
- L'exercice budgétaire 2020 affiche un résultat de dépenses d'investissement de 96 627.65 € soit une augmentation de 67 170.44 € par rapport à l'exercice budgétaire 2019. La raison de cette augmentation tient essentiellement à la réalisation des travaux de rénovation des locaux du SIPAG. L'aménagement des locaux étaient vieillissants et nécessitaient une restructuration pour répondre aux besoins de qualité des conditions d'accueil et de déroulement des ateliers de répit du nouveau « Guichet unique des Aidants », ouvert en octobre 2019.

B. Recettes d'Investissement

Titre	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Variation en € CA 2020 et 2019
10	Dotations, fonds divers	2 245.45	387.59	- 1 857.86
13	Sub. D'investissement	0	11 000	+ 11 000
040	Opér. D'ordre transferts	16 452.96	17 377.91	+ 924.95
Total recettes investissement		29 698.41	17 765.50	+ 11 932.91

III.3 Détermination et Affectation des Résultats 2020

Dans le cadre de la directive comptable M14 qui s'applique au budget principal du SIPAG, il y a lieu d'affecter les résultats du compte administratif 2020.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, en date du 24/03/2020 :

➤ CONSTATE

- Un résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 qui s'élève à 99 058,62 €
- Augmenté de l'excédent cumulé au 31.12.19 de 280 897,82 €
- Soit un résultat comptable cumulé au 31.12.20 de **379 956,44 €**

➤ CONSTATE

- Un déficit d'investissement de l'exercice 2020 de - 78 862,15 €
- Augmenté de l'excédent cumulé au 31.12.19 de 370 473,83 €
- Diminué des restes à réaliser en dépenses de 4 962,00 €
- Soit un excédent d'investissement consolidé de **286 649,68 €**

- DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 au compte 002, excédents antérieurs reportés, du budget primitif 2021, soit la somme de **379 956,44 €**

III.4 Analyse et perspectives budgétaires

En recettes, l'exercice budgétaire 2020 de fonctionnement affiche une diminution de 5.5 % par rapport à 2019 du fait de l'absence de subventions qui n'ont pas pu être renouvelées en 2020.

Toutefois, les principaux partenaires financeurs du syndicat ont renouvelé leurs subventions pour 2020. Il s'agit de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) du Département et de la Conférence de Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) de la Métropole.

Le SIPAG a une gestion de fonctionnement et d'investissement excédentaire grâce à une politique de rigueur financière qui a été menée par l'ensemble des acteurs du SIPAG (élus et agents) depuis deux années, avec des dépenses maîtrisées et des subventions recherchées, malgré la période inédite et complexe de crise sanitaire de 2020.

Ces excédents vont permettre de continuer à organiser des actions selon les besoins recensés conjointement par les délégués sur leurs communes et par les professionnelles du SIPAG au cours de leur accompagnements individuels et collectifs.

Après l'installation du nouveau Conseil Syndical en date du 23 juillet 2020 une volonté forte a été affichée afin de poursuivre les efforts de gestion d'un budget « sain » et équilibré en fonctionnement ainsi que de pérenniser les actions existantes adaptées et de développer de nouveaux projets répondant aux nouveaux besoins des seniors, sur le territoire du SIPAG.

IV. La Prévention, le Soutien aux Aidants et l'Accompagnement Psycho-Social

IV. La Prévention, le Soutien aux Aidants et l'Accompagnement Psycho-Social

IV.1 La Prévention

Le SIPAG est en perpétuelle réflexion quant à la qualité de ses actions et l'adéquation entre les besoins repérés sur le territoire (par le biais des accompagnements psycho-sociaux, du partenariat, des études nationales concernant les séniors) et les activités proposées.

Les délégués nourris de l'expertise des professionnelles du syndicat développent et adaptent les actions à chaque saison d'activité.

La périodicité a notamment été modifiée par délibération au cours de l'année afin de proposer un calendrier d'activité calqué sur le calendrier scolaire et associatif. L'objectif de cette modification étant de permettre aux séniors du territoire de faire des choix en fonction de leurs besoins en santé, loisir, etc. sans être empêchés par la différence des calendriers de chaque structure.

En 2020, la Prévention s'est caractérisée par la mise en place d'ateliers de prévention, de la programmation d'Olympiades et de la Semaine Bleue.

Le contexte de crise a empêché la tenue des événements précités : Olympiades et Semaine Bleue.

Les ateliers ont eu lieu tantôt telle que prévus et tantôt de manière adaptée pour répondre aux contraintes sanitaires tout autant qu'à l'extrême nécessité de poursuivre une activité de prévention auprès des séniors en cette période de crise.

Les délégués notamment au sein de la commission Actions Collectives ont à cœur lors de l'élaboration de la programmation annuelle des ateliers et des événements de les répartir sur les communes et d'effectuer des roulements. Ainsi tant les communes de la Métropole (Charbonnière-Les-Bains, Craponne, Marcy L'Étoile et St Genis-Les-Ollières) que les communes du Département (Brindas, Courzieu, Grézieu-La-Varenne, Messimy, Pollionnay, Ste Consorice, Thurins, Vaugneray et Yzeron) sont couvertes par l'activité de prévention du SIPAG.

La prévention telle que mise en œuvre au sein du SIPAG a pour objectifs de :

- Repérer les personnes âgées en fragilité/à risque
- Développer une politique de prévention et d'anticipation des risques liés au vieillissement
- Favoriser le maintien à domicile et sa qualité
- Renforcer le lien social au travers d'actions collectives
- Mutualiser au possible les actions de prévention à destination des personnes âgées
- Développer un ancrage territorial pour une action pérenne auprès des retraités
- Accompagner les personnes pour un meilleur accès aux droits

Les Ateliers :

Gym Séniors

Les modalités d'organisation :

- 1 atelier de 1 heure par semaine sur toutes les communes du territoire dont 3 groupes à Craponne et 2 groupes à Messimy pour répondre aux demandes d'inscriptions

Les objectifs et résultats attendus :

- Maintenir et/ou améliorer les capacités physiques
- Repousser les effets de la dépendance et des handicaps liés au vieillissement
- Travailler l'équilibre et réduire les risques de chutes
- Favoriser le lien social

Nombre de séances : 363

Les animateurs de gym ont notamment proposé au cours des périodes de confinements des séances en vidéo transmises par mails.

Qi-Gong

Les modalités d'organisation :

- 1 atelier de 1 heure par semaine sur 3 communes du territoire - Brindas, Marcy L'Étoile et Pollionnay - dont 2 groupes à Marcy L'Étoile pour répondre aux demandes d'inscriptions

Les objectifs et résultats attendus :

- Diminuer le stress
- Renforcer les défenses immunitaires
- Soulager les douleurs
- Prévenir les maladies par le biais d'exercice de respiration, d'auto massage, de relaxation, de concentration

Nombre de séances : 112

L'enseignante de Qi-Gong a notamment proposé au cours des périodes de confinements des séances en visio via la plateforme « Zoom ».

Remue-Méninges

Les modalités d'organisation :

- 1 atelier de 1 heure 30 tous les 15 jours sur 5 communes du territoire – Charbonnières-Les-Bains, Craponne, Grézieu-La-Varenne, Saint Genis-Les-Ollières et Yzeron

Les objectifs et résultats attendus :

- Entretenir de façon ludique sa mémoire
- Renforcer la confiance en soi
- Prendre conscience et l'habitude d'utiliser sa mémoire dans tous les moments de la vie quotidienne
- Prévenir la perte d'autonomie entraînant une désorientation et la nécessité de prises en charges extérieures

Nombre de séances : 114

Lors des périodes de confinement, la psychologue a proposé une séance par semaine au lieu de tous les 15 jours par mails et courriers. Ceci n'est pas inclus dans les 114 séances comptabilisées.

Conduire en toute sécurité

Les modalités d'organisation :

2 ateliers de 7 séances de 2 heure 30 à raison d'une séance par mois sur 2 communes du territoire – Marcy L'Étoile et Vaugneray.

Toutefois, le contexte sanitaire n'a pas permis d'organiser l'atelier à Marcy L'Étoile. L'atelier à Vaugneray a vu ses 2 dernières séances suspendues lors du 2^{ème} confinement et reportées à 2021.

Les objectifs et résultats attendus :

- Prévenir la dépendance en matière de mobilité
- Garantir un niveau suffisant de sécurité aux séniors conducteurs ainsi qu'aux autres usagers de la route
- Réassurer quant aux capacités de conduite

LES ATELIERS DE PREVENTION – PARTICIPATIONS 2020					
COMMUNES	GYM SENIOR	QI GONG	REMUE MENINGES	CONDUITE	TOTAL
Brindas	13	10			23
Charbonnières-les-bains	20		11		31
Courzieu	14				14
Craponne	42		11		53
Grézieu la varenne	17		12		29
Marcy l'Etoile	19	26			45
Messimy	23				23
Pollionnay	13	15			28
Sainte Consorce	20				20
Thurins	14				14
Saint Genis les Ollières	17		11		28
Vaugneray	8			4	12
Yzeron	8		9		17
Total	228	51	54	4	337

Malgré une différence contextuelle majeure, liée à la crise sanitaire, la comparaison du total des participations entre l'année 2019 et 2020 peut être qualifiée de mineure puisqu'en 2019 seulement 19 participations en plus avaient été comptabilisées.

IV.2 Le soutien aux Aidants

A. Définitions du Répit et Services proposés au sein du SIPAG

La société et les pouvoirs publics ont pris conscience, au cours des dernières années, de l'importance de la particularité du statut d'Aidant, de la nécessité de valoriser ce rôle et du besoin de soutenir ce public.

Comme le souligne le rapport Libault : « On ne peut concevoir une action forte en faveur des personnes âgées sans s'engager fermement auprès des proches aidants, dont le rôle est essentiel. L'intervention de la collectivité est nécessaire pour reconnaître et mieux soutenir les aidants. »

La stratégie nationale « Agir pour les Aidants » lancée le 23/10/2019 a prévu l'accroissement et la diversification des solutions de répit pour les proches aidants.

Des plateformes ont été créées permettant aux aidants d'accompagner leur proche dans la durée, de prévenir leur épuisement physique et psychologique, de préserver leur qualité de vie.

En octobre 2019, le SIPAG a vu s'ouvrir son « Guichet Unique de Aidants », label reconnu par l'Agence Régionale de Santé (ARS). Les plateformes ne pouvant être portées pour rappel par un syndicat intercommunal.

Il convient de définir la notion de répit :

« La notion de répit peut se définir comme la prise en charge temporaire physique, émotionnelle et sociale d'une personne en perte d'autonomie dans le but de permettre un soulagement de son proche aidant et ainsi éviter un épuisement qui compromettrait aussi bien sa santé que la vie à domicile de la personne aidée ».

L'objectif d'une plateforme de répit ou dans le cas présent pour le SIPAG est de :

« Assurer la prise en charge temporaire physique, émotionnelle et sociale d'une personne en situation de dépendance dans le but de favoriser le maintien d'une vie sociale et relationnelle du binôme, de concourir à son bien-être psychologique et émotionnel et ainsi de soulager son aidant et d'éviter un épuisement qui compromettrait aussi bien sa santé que le maintien à domicile de la personne malade »³.

³ Source : Mesure n°1 du Plan Alzheimer 2008-2012

Les objectifs du Guichet Unique des Aidants du SIPAG sont :

Repérer les proches aidants

- Informer et accompagner les aidants dans leurs démarches
- Mieux comprendre la maladie de leur proche pour pouvoir l'accepter
- Se sentir soutenus, accompagnés et rompre l'isolement
- Valoriser le rôle d'aidant et favoriser sa reconnaissance sociale
- Trouver des temps et des lieux de répit

Le Guichet Unique des Aidants du SIPAG propose en corrélation avec les objectifs précités les mêmes services qu'une Plateforme⁴ à savoir :

- Des sessions de formation à destination des proches aidants : « comment se préserver, faire attention à sa santé ? », « quelles aides mobiliser... ? »
- Des temps de répit sous la forme d'interventions d'aide à domicile sur une demi-journée ou plus pour permettre au proche de s'absenter
- La recherche d'une structure médico-sociale, par exemple : un hébergement temporaire, un accueil de jour, en fonction des besoins de l'aidant et de la personne qu'il accompagne
- Des sorties culturelles ou conviviales qui permettent à la personne âgée et à son proche de partager un bon moment ensemble et de rencontrer du monde
- Des groupes d'échanges entre aidants
- *Des partenariats afin de proposer des solutions de loisirs et de vacances (séjours vacances répit)*
– Service non proposé en 2020 au sein du SIPAG

Adhésion à la Métropole Aidante

Le SIPAG poursuit les objectifs de la charte « METROPOLE AIDANTE », signée en 2019.

« METROPOLE AIDANTE » est un projet collectif réunissant les acteurs du répit et du soutien aux proches aidants de personnes malades, handicapées ou âgées de la Métropole de Lyon.

Il a pour objectif de proposer une offre coordonnée, structurée et accessible de soutien aux aidants, et de mieux coordonner le travail des acteurs institutionnels, associatifs et privés.

B. Les temps de sensibilisation et de formation

- La Journée Nationale des Aidants n'a pu avoir lieu eu égard au contexte sanitaire.
- Site Internet du SIPAG / Rubrique Entr'Aidants. Le groupe n'a pas pu se réunir en 2020. En effet, l'une des professionnelles co-animatrice était absente et le contexte sanitaire n'a ensuite pas permis de réaliser cette action.

⁴ Source : site Internet - <https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/a-qui-s-adresser/les-plateformes-daccompagnement-et-de-repit>

C. Les temps de répit

Ateliers de répit aux proches aidants	Fréquence	Durée	Nb séances / an	Nb de participants différents
Mémoire Renforcée	2 tous les 15 jours	2h30	30	17
Gym douce / relaxation	1 tous les 15 jours	1h00	9	12
Sophrologie	1 tous les 15 jours	1h00	12	14
Méditation	1 tous les 15 jours	1h00	9	11
Socio-esthétique	1 tous les 15 jours	1h30	33	10
Socio-esthétique couples	1 tous les 15 jours	1h30	24	10
Danse couples	1 tous les 15 jours	1h30	7	8
TOTAL			115	82

➤ **Atelier Mémoire Renforcée**

L'atelier Mémoire Renforcée, animé par la psychologue du SIPAG, est réalisé au bénéfice des aidés atteints de troubles cognitifs. Au-delà d'un objectif de mobilisation de la mémoire, il s'agit d'un temps libéré pour l'aidant.

Objectifs :

- Offrir un temps de répit pour le conjoint qui bénéficie ainsi d'un temps pour lui afin de favoriser le repos, la poursuite d'activités sociales et la préservation de sa santé
- Trouver, pour l'aidé, un cadre apaisant, socialisant, valorisant par le biais d'activités cognitives stimulantes
- Permettre une entrée à un service d'accueil de jour

La prise en charge des aidés est organisée, au besoin, à la demande des aidants en partenariat avec diverses structures :

- Jean Villard
- Clinique de Vaugneray
- Résidom

Le transport est organisé au besoin et pris en charge par le SIPAG.

➤ **Atelier Sophrologie**

- Prendre soin de soi
- Prévenir de la fragilisation psychologique
- Rompre l'isolement, favoriser le lien la confiance et l'entraide
- Partager avec d'autres aidants

➤ **Atelier Socio-esthétique pour les aidants et les couples**

- Faire émerger ou retrouver la bienveillance et voir évoluer une complicité au sein des binômes aidants/aidés
- Lâcher prise
- Libérer les émotions, retour de la sérénité
- Ecoute et soutien mutuel
- Prendre du temps pour eux

➤ **Atelier Gym Douce/Relaxation**

- Prévenir la perte d'autonomie de l'aidant
- Partager avec d'autres aidants un temps de convivialité
- Augmenter le niveau de sérénité
- Diminuer le stress

➤ **Atelier Méditation**

- Offrir un temps de détente
- Se reconnecter à ses besoins personnels
- Reproduire une activité d'apaisement à domicile
- Vivre plus sereinement les moments difficiles au domicile

➤ **Atelier Danse en couple**

- Retrouver de la complicité et du plaisir à 2
- Envisager son aidé autrement qu'à travers ses troubles
- Envisager son aidant autrement qu'à travers son soutien
- Recréer un contact physique en dehors des actes du quotidien

➤ **Les journées de répit**

En 2020, seule une journée de répit a eu lieu sur l'ensemble de la programmation annuelle, de 5 journées, du fait de la crise sanitaire.

Cette journée s'est déroulée à Vaugneray le 13 février 2020 sur la thématique de la cuisine.

La journée a été rythmée par un atelier de mise en pratique puis par une dégustation.

La journée en chiffres :

- 11 participants
- 8 aidantes
- 3 aidants
- 1 Transport organisé par le SIPAG
- 3 prises en charge des aidés organisées par le SIPAG avec son partenaire Jean Villard

IV.3 L'Accompagnement Psycho-Social

En premier lieu, il convient d'expliciter certains termes afin de donner sens aux statistiques ci-après.

Les professionnelles du SIPAG, en accord avec leur Présidente, Béatrice DUMORTIER, ont déterminé la notion « **d'accompagnement** » au-delà de 2 contacts s'agissant d'un entretien physique quel qu'en soit le lieu ou d'un entretien téléphonique.

Jusqu'à 2 entretiens, il a été décidé de convenir de la notion de « **contacts** ».

Cette distinction apparaît comme fondamentale car la notion d'accompagnement revêt un caractère de fréquence, de récurrence et de veille auprès du sénior ou de l'aidant tandis que la notion de contact revêt un caractère de ponctualité de l'intervention professionnelle.

Ainsi les statistiques qui suivront pour 2020 ne font pas encore apparaître chacune des 2 notions mais il est à noter qu'elles se cumulent.

A l'occasion de l'élaboration du Rapport d'Activité 2020, le souhait de la Présidente et de la directrice est de paramétrer le logiciel professionnel en ce sens et ainsi de permettre l'extraction des données statistiques donnant à voir le nombre des accompagnements d'une part et le nombre de contacts d'autre part.

L'accompagnement psycho-social tel que mis en œuvre au sein du SIPAG a pour objectifs de :

- Repérer et identifier les personnes âgées « en situation de fragilité » en lien avec les CCAS et les divers partenaires du SIPAG
- Evaluer la situation de manière globale en analysant l'ensemble des besoins afin d'adapter l'accompagnement
- Proposer un accompagnement social et/ou psychologique dans leur projet de vie
- Assurer un suivi afin d'anticiper la dégradation des situations
- Informer et sensibiliser les CCAS et les partenaires au repérage de la fragilité

Cet accompagnement est mené par 3 professionnelles : deux assistantes sociales (AS) et une psychologue, sous l'impulsion de la direction et appuyées dans cette mission par la coordination des accueils, du suivi des demandes et des démarches administratives liées à l'activité par la secrétaire/comptable.

L'accompagnement se caractérise soit par une continuité des entretiens et le démarrage d'une veille soit par des contacts ponctuels (Cf. définition au 1^{er} § du présent alinéa).

Lorsqu'un sénior débute un suivi au SIPAG, il bénéficie d'un 1^{er} entretien diagnostique avec une assistante sociale.

L'accompagnement social est territorialisé et chaque AS s'occupe de communes distinctes (équilibre entre les nombres d'accompagnements). Uniquement dans les cas d'absence prolongée d'une des 2 AS, la continuité de service s'organise pour les situations dites « d'urgence ». La charge de travail sur chacun des territoires est incompatible avec le cumul d'un second territoire.

REPARTITION DES ACCOMPAGNEMENTS SOCIAUX PAR COMMUNE	
Secteur 1 Céline DESROCHES	Secteur 2 Maëlle DELETRAZ
COURZIEU	BRINDAS
CRAPONNE	CHARBONNIERES LES BAINS
MESSIMY	GREZIEU LA VARENNE
ST GENIS LES OLLIERES	MARCY L'ETOILE
YZERON	POLLIONNAY
	STE CONSORCE
	THURINS
	VAUGNERAY

Métropole

Département

L'assistante sociale élabore un plan personnalisé d'accompagnement.

Un accompagnement psychologique peut aussi être proposé par la psychologue du SIPAG. Une coordination hebdomadaire est organisée entre les professionnelles du SIPAG s'agissant des situations les plus complexes.

L'accompagnement social et/ou psychologique se fait en lien avec les différents acteurs autour de la situation et avec l'accord de la personne concernée.

Un dispositif de veille est instauré pour chaque situation. Il s'agit d'un contact avec la personne âgée, la famille et/ou les professionnels par les assistantes sociales tous les 2 à 3 mois (selon les situations). Cela permet de réajuster la prise en charge et d'anticiper l'évolution de la situation.

L'accompagnement, mené par les AS et/ou la psychologue, revêt diverses formes :

- Les entretiens au siège
- Les visites à domicile
- Les permanences sociales municipales
- Les échanges par mails
- Les entretiens téléphoniques
- Les lieux d'écoute (binôme AS/Psychologue)
- Les rendez-vous tripartites (binôme partenaire/SIPAG)

Les professionnelles accompagnent les séniors, dans un objectif de maintien de l'autonomie ou d'adaptation du mode de vie au niveau d'autonomie, autour de thématiques diverses :

- Suivi administratif
- Suivi budgétaire
- Isolement social
- Santé
- Logement
- Accès aux droits
- Mobilité
- Institutionnalisation

Focus sur les problématiques de santé :

- Inadaptation du domicile
- Épuisement de l'aidant
- Sorties d'hospitalisation
- Soins infirmiers
- Perte d'autonomie liée à une difficulté de santé physiquement invalidante
- Anxiété
- État dépressif
- Atteintes/troubles cognitifs

Focus sur le Lieu d'écoute :

Le service propose un temps d'écoute, de conseil, de médiation et d'orientation.

Il est destiné aux familles, à l'entourage et aux professionnels intervenants auprès des personnes de plus de 60 ans.

Il est coanimé au sein du SIPAG par une assistante sociale (selon commune) et la psychologue.

Ces professionnels offrent une analyse des situations compliquées, de crise et proposent des orientations adaptées. Le plan d'action découle de ces entretiens en binôme.

Il concerne fréquemment les aidants/aidés.

Lieu d'écoute en chiffres : **8** situations différentes évoquées

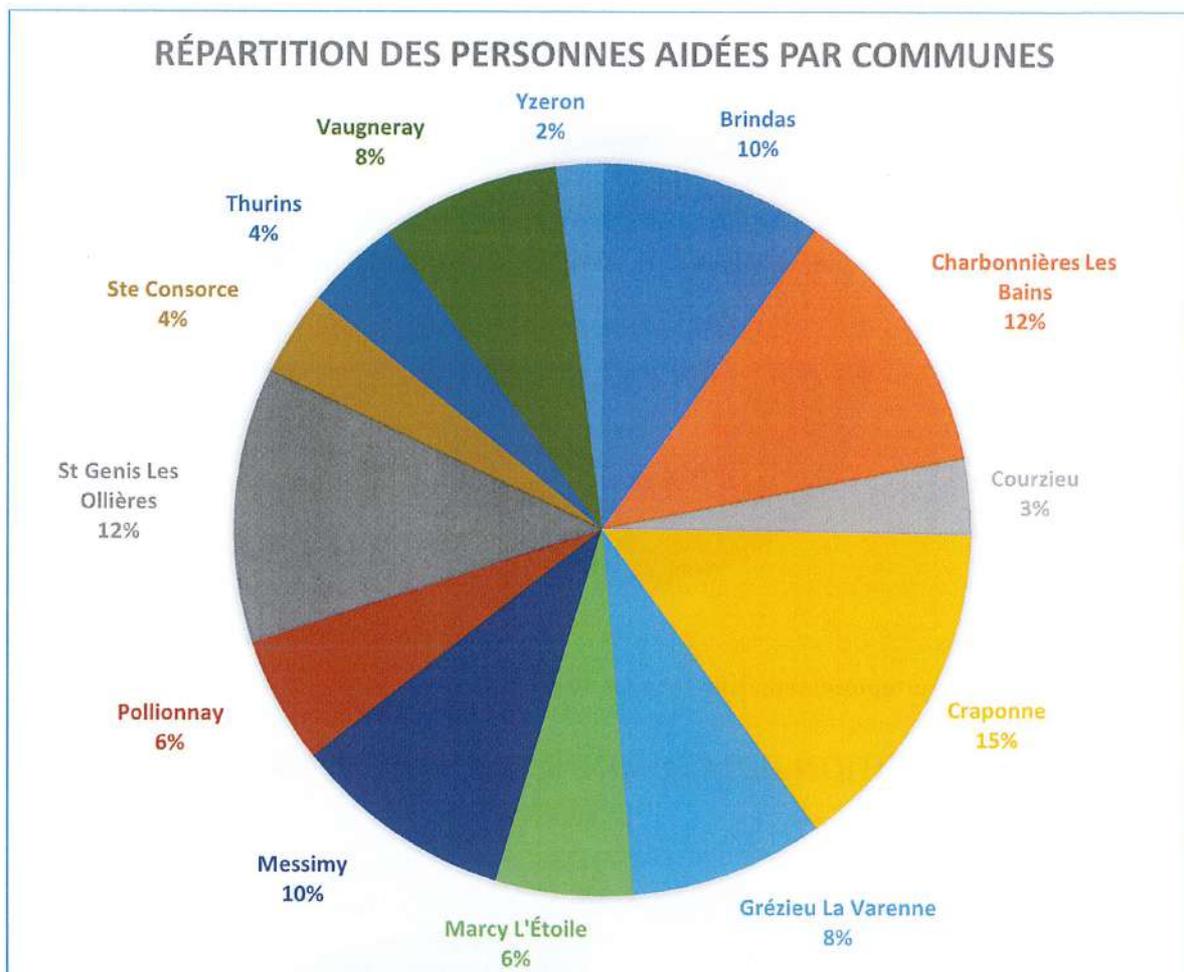
Ce chiffre chute par rapport à 2019 puisque les entretiens en présentiel ont eu même significativement diminués. La caractéristique même du lieu d'écoute explique cette diminution (réunion d'au moins 2 professionnelles et de plusieurs membres d'une famille dans une salle de réunion).

Exemple de problématiques abordées :

- Conflits familiaux, conjugaux,
- Incompréhensions face à la maladie (suite annonce diagnostic)
- Levée du déni
- Epuisement de l'aidant
- Addictions
- Nouvelles situations avec problématiques croisées

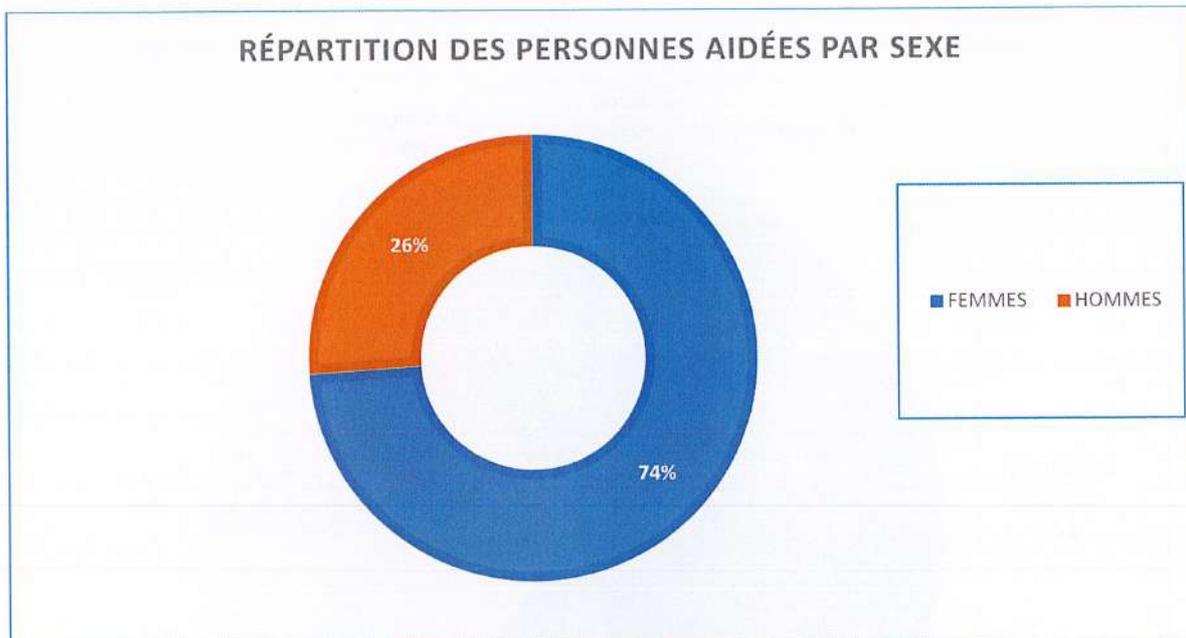
L'accompagnement psycho-social en chiffres tous publics confondus :

- **1631** personnes ayant bénéficié d'au moins 1 contact en 2020
- **1252** personnes habitant le territoire du SIPAG
- **379** personnes extérieures aidantes ou aidées d'une pers. Habitant le territoire du SIPAG
- **287** nouvelles personnes ayant bénéficié d'au moins 1 contact en 2020
- **8748** contacts enregistrés en 2020 regroupant :
 - Les échanges par mail
 - Les entretiens téléphoniques
 - Les entretiens au siège
 - Les visites à domicile
 - Les permanences sociales municipales
 - Les lieux d'écoute (binôme AS/Psychologue)
 - Les rendez-vous tripartites (binôme partenaire/SIPAG)

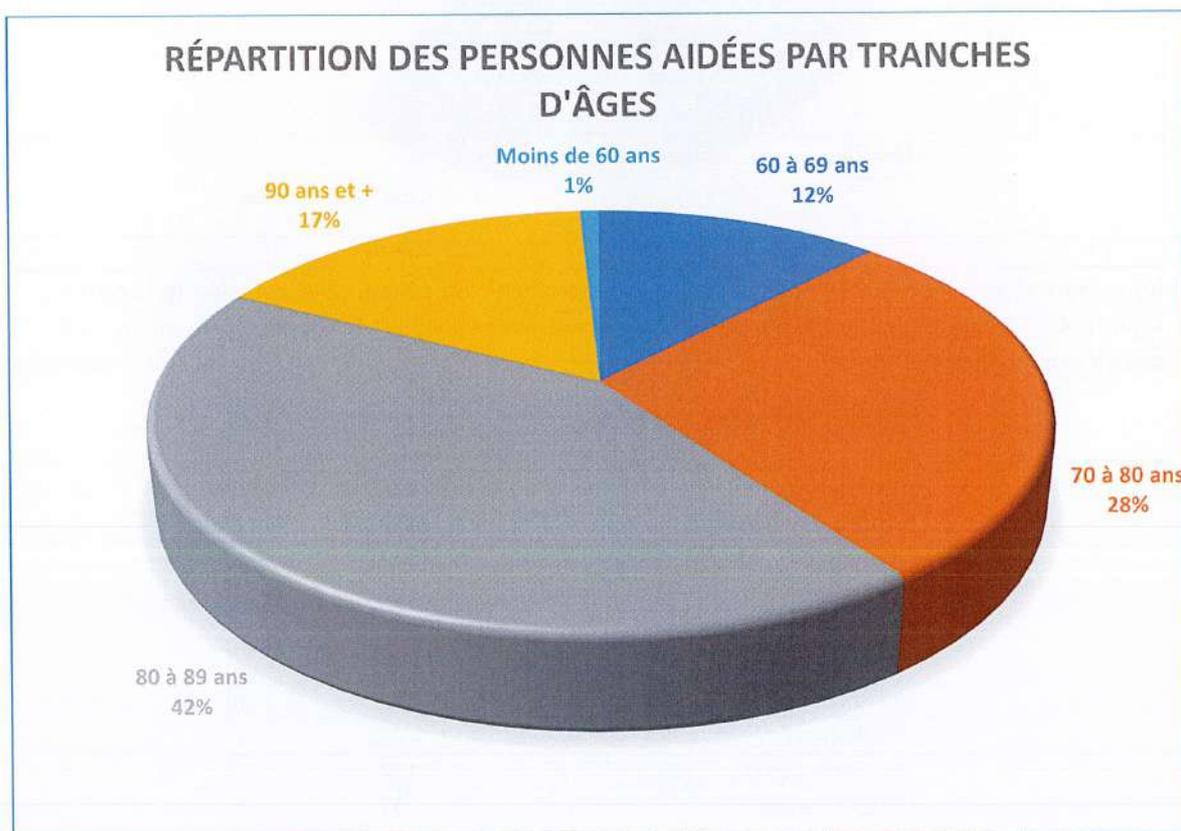


Nous constatons qu'en 2020 l'origine des personnes aidées, en référence découpage territorial – Métropole et Département, est assez équilibrée puisque les suivis sur la Métropole représentent 45 % contre 55% sur le Département.

Répartition des personnes aidées par communes		
	Nbre de personnes aidées	%
Brindas	122	10
Charb. Les Bains	152	12
Courzieu	42	3
Craponne	186	15
Grézieu La V	107	8
Marcy L'É	75	6
Messimy	122	10
Pollionnay	70	6
St Genis Les O	152	12
Ste Consoce	47	4
Thurins	53	4
Vaugneray	98	8
Yzeron	26	2
TOTAL	1252	100

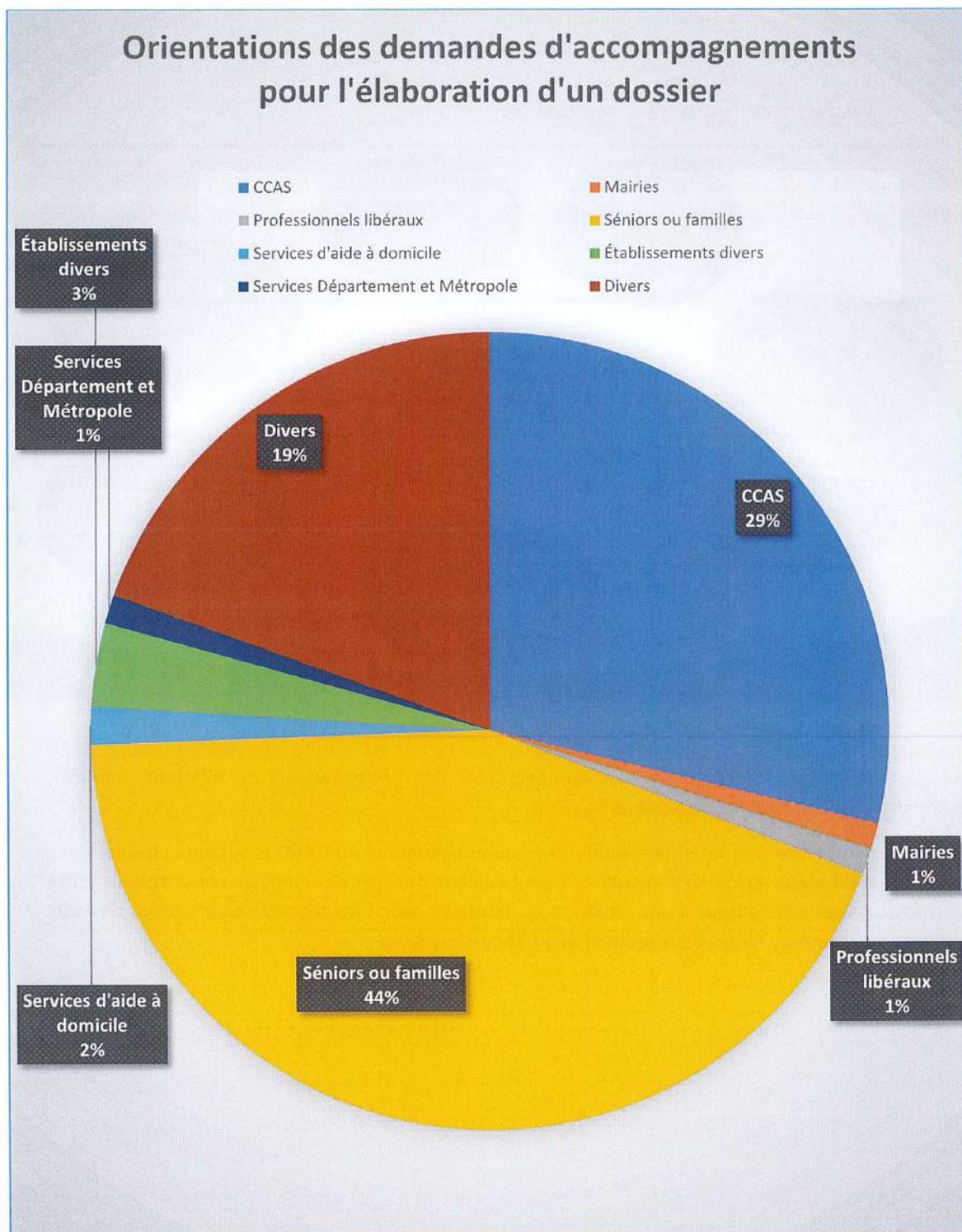


Nous observons une surreprésentation des femmes aidées (74%).



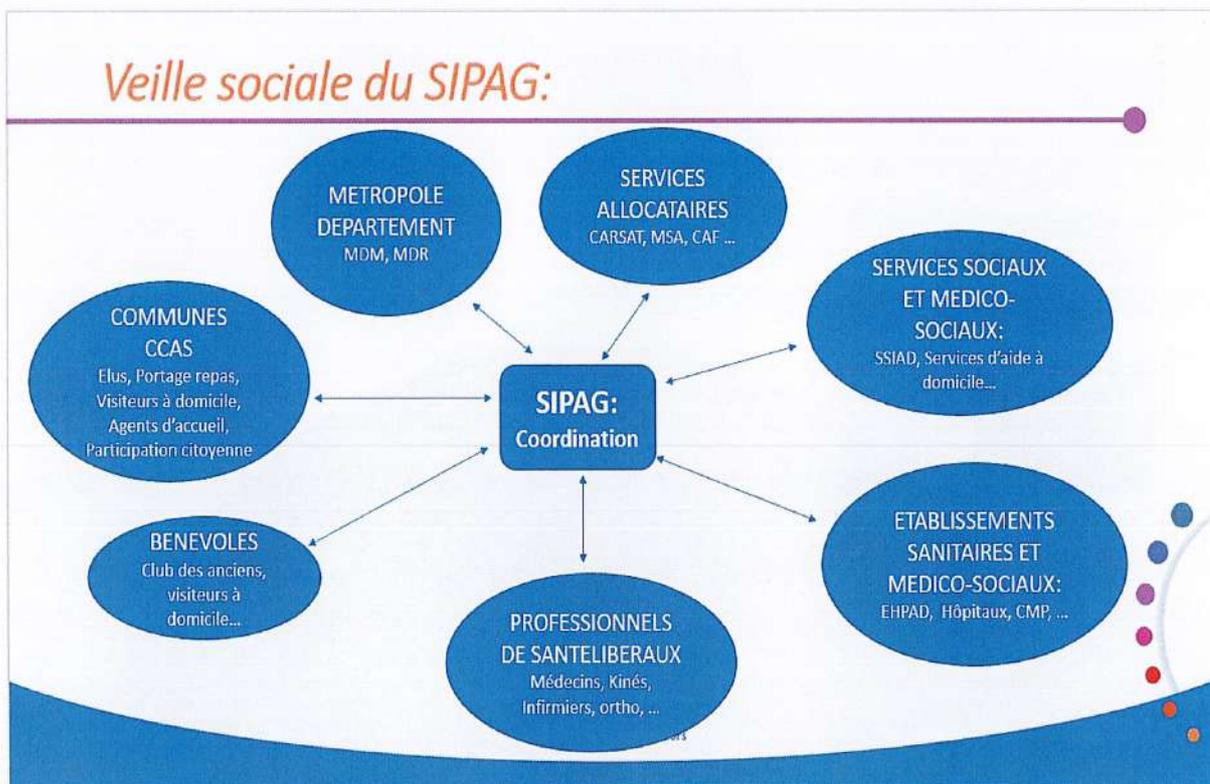
La part des 80 à 89 ans représente plus des 2/3 des personnes aidées. En cumulant les parts des 2 dernières tranches d'âge, nous voyons que 59% de l'accompagnement est dédié aux séniors de plus de 80 ans.

Les « très jeunes séniors » (60 à 69 ans) ne représentent que 12% des personnes accompagnées.



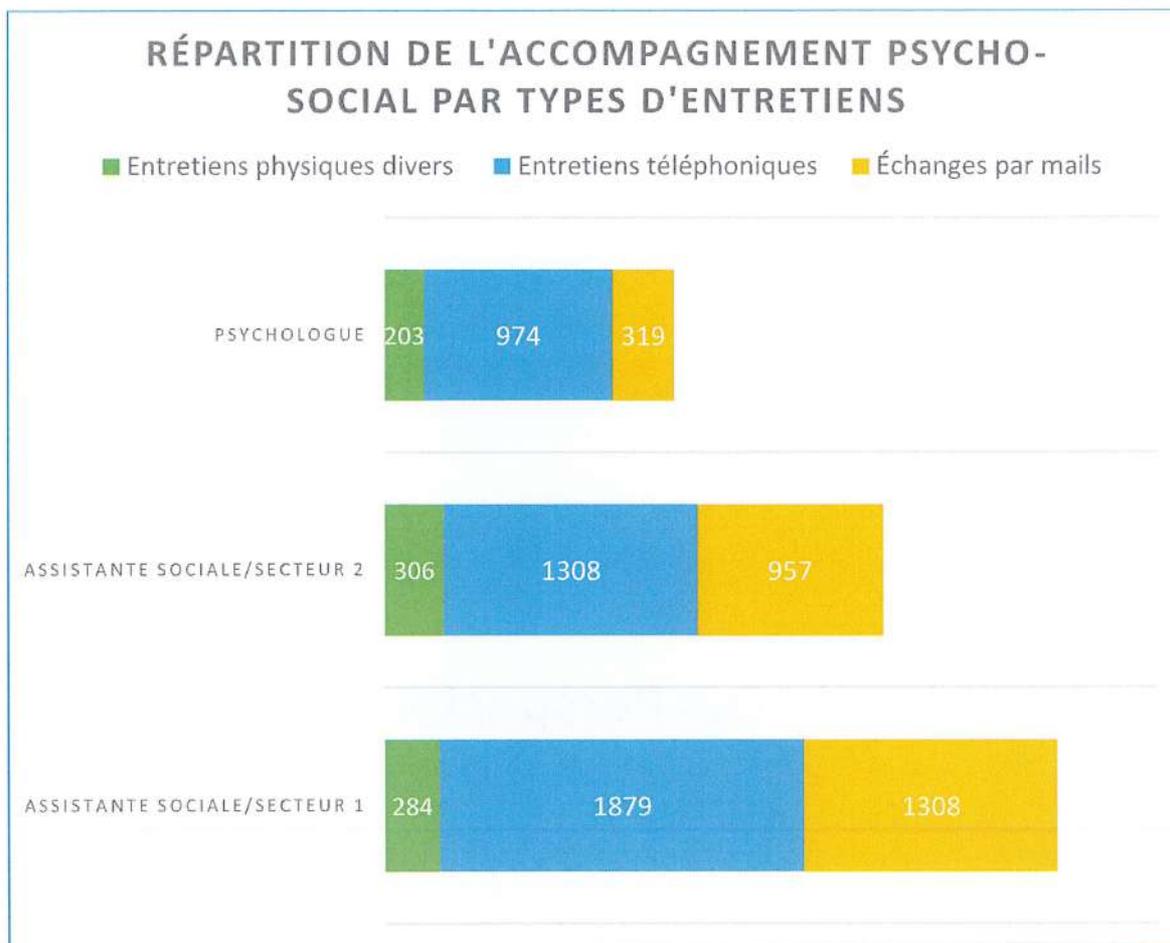
Majoritairement, les séniors et leurs familles sont à l'origine des demandes d'accompagnement pour l'instruction d'un dossier (ADPA, Aide sociale, Surendettement, etc.), soit 44%.

Il est intéressant de pointer que le partenariat avec les CCAS où siègent, pour la plupart, les délégués du SIPAG est actif. En effet, 29 % des demandes arrivent au syndicat par ce biais.



Le partenariat se caractérise par des contacts avec des professionnels de différents services, administrations, structures ou dispositifs.

Il peut s'agir d'entretiens inter-individuels entre un professionnel du SIPAG et un tiers au sujet de la situation d'un sénior et/ou de son aidant, il peut également s'agir de temps de concertations entre plusieurs partenaires autour d'une situation ou plusieurs avec l'accord des séniors et/ou de leurs aidants ou encore de temps de coordination multi-partenariaux.



Les données 2020, ci-dessus, comparées aux données 2019 (non mentionnées au Rapport d'Activité 2019 – extraites du logiciel professionnel de statistiques) révèlent l'ampleur des modifications dans les pratiques au cours de l'année du fait de l'impossibilité de mener de manière ordinaire les missions du Syndicat auprès des séniors et auprès des partenaires.

Le nombre d'entretiens de tous types a augmenté de **31,4% en 2020** (7538 entretiens) par rapport à 2019 (5169 entretiens).

Lorsqu'en 2019, 2612 entretiens téléphoniques ont été réalisés, 4161 l'ont été en 2020 soit **37,2% d'augmentation**.

De même, les échanges par mails ont été recensés au nombre de 1173 en 2019, soit 22,6 % de tous types d'entretiens contre 2584 en 2020, soit 34,3%, représentant ainsi **une hausse de 11,7%**.

V. Les Perspectives

IV. Les Perspectives

Dans le cadre de ce nouveau mandat, le SIPAG souhaite élargir les liens avec d'autres partenaires, développer le schéma gérontologique avec les professionnels de santé et continuer de solliciter des financements, pour proposer des nouvelles activités et animations adaptées aux besoins des séniors.

Fort de l'expérience de l'année 2020, avec un contexte sanitaire inédit, une attention particulière devra être portée pour les aidants par le biais de la poursuite du développement des actions en leur faveur et par conséquent la recherche de subventions.

L'enjeu pour les années à venir est de « capter » la catégorie des « jeunes séniors » entre 60 et 75 ans afin de faire connaître le SIPAG en amont de la perte d'autonomie.

De ce fait, les activités proposées doivent être de nature à répondre aux besoins de ce public encore actif et connecté, la plupart du temps (par exemple : thématique de la nutrition).

Au regard du contexte sanitaire actuel, le SIPAG s'oriente également vers la démultiplication des activités déjà existantes (prévention et répit pour les aidants) au cœur même des communes de son territoire.

Dans le domaine des Ressources Humaines et afin de mettre en œuvre les nouveaux projets, les professionnelles du SIPAG suivront des formations leur permettant d'appréhender certains publics spécifiques et de nouvelles méthodologies, dans une logique de montée en compétence.

2021 devrait également voir la mise en œuvre de l'Analyse des Pratiques Professionnelles (APP) auprès des professionnelles afin d'assurer une nécessaire prise de recul quant aux situations complexes vécues auprès des personnes âgées, ainsi qu'un appui à la régulation de la vie d'équipe.

En outre, le poste de direction du SIPAG sera augmenté de 50% à 80 % en réponse aux besoins du service.

Enfin, à l'échéance du mandat le SIPAG gagnera à faire connaître ses missions et son activité à d'autres territoires/regroupements de communes afin d'envisager à longs termes son déploiement.

Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20211214-2021085-DE
Reçu le 21/12/2021